

Taffin

## Audition publique sur le Livre Vert sur la protection pénale des intérêts financiers communautaires et la création d'un Procureur Européen

Tout d'abord permettez-moi de remercier vivement la Commission d'avoir convié les associations de contribuables à exprimer leur point de vue devant cette assemblée. Il est vrai que sur un sujet ayant trait aux finances communautaires sont concernés en premier chef ceux qui alimentent ces finances: les contribuables.

Je suis pour ma part présidente de Contribuables Associés, association de défense des contribuables français. Nous existons depuis 12 ans et comptons 135 000 membres, ce qui fait de nous, la plus importante association civique française, non subventionnée bien sûr et apolitique. Nous avons pour objectif de lutter contre la gabegie administrative et financière, nous prônons la modération de l'interventionnisme d'état et de la dépense publique.

Nous faisons partie de l'Association Européenne des Contribuables (TAE), qui compte plus d'un million de membres et au nom de laquelle je m'exprime ici à la suite des Messieurs Jäger et Boeckhaus. Nous vous avons adressé un document écrit répondant aux 18 questions posées; je me contenterai donc ici d'insister sur deux points d'ordre général qui me semblent fondamentaux si, comme je le pense, le respect du contribuables et de son argent est au cœur de vos préoccupations. Et j'y ajouterai un souhait, laissant bien volontiers aux experts et aux juristes le soin de perfectionner les aspects techniques.

### 1<sup>er</sup> point :

Moins il y a de prélèvements via les taxes et impôts divers, puis de redistributions par les subventions en tout genre, moins il y a d'opportunités de gabegies et de fraudes. Laisser la plus grande part de son revenu à celui qui l'a gagné et lui laisser la responsabilité de son utilisation est une revendication fondamentale et même un droit élémentaire du citoyen contribuable.

C'est parce qu'il est contraint d'en déléguer une part importante, trop importante à nos yeux, à des instances supérieures, au niveau local, national ou européen, qu'il est en droit de réclamer l'équité de son recouvrement, la gestion la plus rigoureuse et un contrôle pointilleux de son utilisation. Ceci implique la création de lourdes et coûteuses institutions. Nous sommes au cœur du sujet.

### 2<sup>ème</sup> point :

J'ai bien noté votre volonté d'appliquer le principe de subsidiarité en ce qui concerne les compétences. Notre souci serait qu'il le soit aussi en matière de moyens matériels et humains: pas de création de poste pour une tâche déjà exercée ou qui pourrait l'être par un fonctionnaire en place (c'est la pente naturelle de toute administration de s'accroître avec les meilleurs intention du monde).

Pourquoi ne pas aller plus loin et avoir pour objectif que la création du Procureur Européen n'entraîne aucune augmentation de budget. Son financement pourrait être trouvé par des économies de fonctionnement dans l'énorme machine des institutions européennes, voire en suivant les propositions de réductions de certain budget (celui des subventions agricoles par exemple).

De toute façon, les finances communautaires devraient s'y retrouver à terme en évitant le manque à gagner dû à la fraude. Mais attention: ce gain est hypothétique alors qu'une dépense nouvelle a un caractère certain et souvent hélas irréversible et pourrait être supérieure si on n'y prend garde aux bénéfices attendus.

Enfin permettez-moi d'exprimer une demande:

Il serait souhaitable de reconnaître aux associations de contribuables le droit de les représenter officiellement devant les instances judiciaires. Ce droit ne nous est pas reconnu en France alors qu'il est possible dans d'autres pays européens à nos homologues de saisir les tribunaux. Il est particulièrement important que cette reconnaissance existe quand il s'agit de dénoncer des actes de mauvaises gestion, des abus ou des malversations de la part de responsables politiques ou administratifs. Le contribuable isolé n'a pas toujours le temps, le courage, les informations nécessaires pour agir.

J'espère qu'il sera possible de tenir compte de cette remarque en ce qui concerne la saisine du Procureur Européen. Notre présence ici aujourd'hui pour cette audition publique me donne toutes les raisons d'être confiante.

Benoite Taffin